

Équipe : TEAM STRASBOURG SNS-ASPTT-PCS Bonnets **B**
 TEMPS MORT / PERIODE □□ / □□

RÉSULTAT **B** □□
 FINAL : **N** □□

COMPÉTITION : Elite Masculine
 LIEU : STRASBOURG
 DATE : 22/03/2025 HEURE : 20h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
				ENTRAÎNEUR	
				ENTRAÎNEUR ADJOINT	
				SUPPLÉANT	

Code	Période	Code	Période	Code	Période
RÉSULTAT				B	N
1ère PÉRIODE					
2e PÉRIODE					
3e PÉRIODE					
4e PÉRIODE					
PÉNALTY					

SECRÉTAIRE : IUF N° : CHRONO : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° : 30' / 20' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° : JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

Équipe : PAYS D'AIX NATATION Bonnets **N**
 TEMPS MORT / PERIODE □□ / □□

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
				ENTRAÎNEUR	
				ENTRAÎNEUR ADJOINT	
				SUPPLÉANT	

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 C/J(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
<i>DÉLÉGUÉ BLANC</i>			
<i>DÉLÉGUÉ NOIR</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>ARBITRE</i>			
<i>DÉLÉGUÉ F.F.N</i>			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.